

Notification de fusion d'un compartiment

Ce document est important et nécessite votre attention immédiate

Avis de fusion du

M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund (le « Compartiment absorbé »)
(un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1)

avec

le M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund (le « Compartiment absorbant »)
(un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1)

Les termes définis utilisés dans cette lettre ont la même signification que dans le Prospectus.

Sommaire

	Page
Lettre aux actionnaires indiquant les options qui vous sont proposées	2
Contexte et motifs de la Fusion	4
Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant	4
Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé	7
Informations relatives à la Fusion	8
Comparaison des caractéristiques du Compartiment absorbé avec celles du Compartiment absorbant	10

Principales dates

Suspension de la négociation des actions du Compartiment absorbé et date limite de réception des demandes de rachat et d'échange	Vendredi 21 novembre 2025, 13 h 00 (HNEC)
Estimations utilisées aux fins de la fusion	Vendredi 28 novembre 2025, 13 h 00 (HNEC)
Date d'entrée en vigueur de la fusion (la « Date d'entrée en vigueur »)	Vendredi 28 novembre 2025 ou toute autre date qui vous sera indiquée
Premier jour de négociation de vos nouvelles actions dans le Compartiment absorbant	Lundi 1 décembre 2025
Envoi d'une confirmation du nombre d'actions dans le Compartiment absorbant	Au plus tard le lundi 1 décembre 2025
Disponibilité du rapport d'audit sur la Fusion	Dès que possible après la Date d'entrée en vigueur

En cas de doute quant aux mesures à prendre ou pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G ou, pour toute question d'ordre opérationnel, notre équipe du service client par e-mail à l'adresse csmandg@caceis.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 18 h 00 (HNEC). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Date : 6 octobre 2025

Chère/cher actionnaire,

Je vous écris en qualité d'Actionnaire du Compartiment absorbé afin de vous informer de la décision du Conseil d'administration de le fusionner avec le Compartiment absorbant (la « **Fusion** »). Ces compartiments (les « **Compartiments** ») sont des compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1, une société d'investissement à capital variable enregistrée au Luxembourg et considérée comme un organisme de placement collectif en valeurs mobilières conformément à la loi du Luxembourg (la « **SICAV M&G** »). Cette Fusion aura lieu le vendredi 28 novembre 2025 ou à toute autre date qui vous sera indiquée.

Le Compartiment absorbé fusionnera avec le Compartiment absorbant conformément aux conditions de l'article 1 (20) a) de la Loi de 2010 par le transfert de tous ses actifs et passifs au Compartiment absorbant, après quoi il sera dissous sans être mis en liquidation.

La Fusion est réalisée conformément à l'article 26 des statuts et au prospectus de la Société et est régie par les articles 65 à 76 de la Loi de 2010 et les articles 3 à 7 du Règlement 10-5 de la CSSF transposant la Directive 2010/44/UE mettant en œuvre la Directive 2009/65/CE.

Ce document décrit les raisons de la Fusion, et propose une comparaison du Compartiment absorbé avec le Compartiment absorbant.

La Fusion ne nécessite pas l'approbation des Actionnaires du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant.

Les options qui vous sont proposées

Les trois options dont vous disposez sont les suivantes (veuillez noter qu'aucune de ces options n'engendrera de frais d'échange ou de rachat) :

- **Option 1 : Participer à la Fusion – aucune action n'est nécessaire**

Si vous souhaitez participer à la Fusion, vous n'avez rien à faire.

Si nous ne recevons aucune instruction de votre part d'ici le vendredi 21 novembre 2025 à 13 h 00 (HNEC), vous recevrez automatiquement des actions dans le Compartiment absorbant pour un montant équivalent à la valeur (déterminée par les cours moyens du marché en vigueur du Compartiment absorbé et du Compartiment absorbant) des actions que vous détiendrez dans le Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur, comme indiqué dans le tableau page 14. Nous vous enverrons la confirmation et les détails de votre nouvelle participation dans le Compartiment absorbant d'ici le lundi 1 décembre 2025.

- **Option 2 : Passer gratuitement à un autre compartiment de la SICAV M&G – vos instructions doivent nous parvenir au plus tard à 13 h 00 (HNEC) le vendredi 21 novembre 2025**

Vous pouvez passer à un autre compartiment dans la gamme de fonds de la SICAV M&G (ou à un autre fonds M&G dans lequel vous êtes autorisé à investir). Veuillez à lire les Documents d'informations clés (« **DIC** ») relatifs à tout compartiment que vous souhaitez choisir.

- **Option 3 : Racheter gratuitement votre participation – vos instructions doivent nous parvenir au plus tard à 13 h 00 (HNEC) le vendredi 21 novembre 2025**

Si vous ne souhaitez pas participer à la Fusion, vous pouvez demander le rachat de vos actions. Vous recevrez le produit de votre investissement dans les trois jours ouvrés suivant votre prochaine Échéance de demande d'opération comme indiqué dans le Prospectus.

Informations supplémentaires et coordonnées

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la Fusion dans les sections suivantes de ce document. Toutefois, si vous avez des questions concernant la Fusion ou les Compartiments, n'hésitez pas à contacter votre interlocuteur habituel M&G. Pour les questions opérationnelles, contactez notre Service clients par e-mail à l'adresse csmandg@caceis.com ou par téléphone au +352 2605 9944. Nous sommes disponibles du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures (HNEC). Par souci de sécurité et afin d'améliorer la qualité de nos services, les appels téléphoniques sont susceptibles d'être enregistrés et surveillés.

Veillez noter que nous ne sommes pas en mesure de vous donner des conseils en matière d'investissement, dès lors, si vous avez des doutes concernant ces changements, vous devriez consulter votre conseiller financier.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Laurence Mumford



Chair, M&G (Lux) Investment Funds 1

Contexte et motifs de la Fusion

Depuis son lancement en octobre 2017, le Compartiment absorbé n'a pas suscité le niveau d'intérêt attendu de la part des investisseurs (avec des actifs totalisant 39,90 millions USD au 31/08/2025), ce qui signifie que le Gestionnaire d'investissement n'est pas en mesure de le gérer de manière rentable. Par conséquent, le Conseil d'administration de la SICAV M&G a étudié un certain nombre de possibilités pour le Compartiment absorbé et a décidé que la meilleure option possible pour ses investisseurs était une fusion dans le Compartiment absorbant. Cette Fusion vous permettra d'investir dans un plus grand compartiment (49,88 millions USD au 31/08/2025), avec de meilleures perspectives de croissance des actifs.

Nous avons choisi le Compartiment absorbant car il est le plus proche au sein de la SICAV M&G de l'Objectif et de la Politique d'investissement du Compartiment absorbé, et devrait donc avoir le plus faible impact sur votre investissement. Les deux Compartiments visent à générer à la fois un revenu et une croissance du capital en investissant dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés et libellées dans n'importe quelle devise.

Comparaison entre le Compartiment absorbé et le Compartiment absorbant

Pour obtenir une comparaison détaillée des caractéristiques des Compartiments, veuillez lire attentivement le tableau page 10 ainsi que le DIC du Compartiment absorbant également disponible ci-joint. Ce DIC a été choisi, car il s'agit de la Catégorie d'actions dans laquelle sera fusionnée la part la plus importante des actifs du Compartiment absorbé à l'issue de la Fusion. Les DIC de toutes les autres Catégories d'actions du Compartiment absorbant sont disponibles sur notre site Internet www.mandg.com

Veuillez noter que les DIC du Compartiment absorbant seront mis à jour sur notre site Internet le 20 octobre 2025, comme indiqué dans la section « Politiques d'investissement » ci-dessous.

- **Objectifs d'investissement**

Les deux Compartiments cherchent à générer un rendement total (croissance du capital plus revenu), tout en appliquant des Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Toutefois, tandis que le Compartiment absorbé vise à générer des rendements supérieurs à ceux du marché mondial durable des obligations à haut rendement, le Compartiment absorbant cherche à surpasser le marché mondial conventionnel des obligations à haut rendement.

- **Caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »)**

Les deux Compartiments cherchent à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG en appliquant une Approche exclusive d'investissement.

- Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« **SFDR** »)

Les deux Compartiments relèvent de l'article 8 du SFDR et promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

- Classification ESG du Gestionnaire des Investissements

Le Compartiment absorbé est classé **Planet+/ Sustainable** selon la classification ESG du Gestionnaire d'investissement, une catégorie regroupant les fonds dont une partie des investissements vise à apporter une contribution positive aux objectifs environnementaux et/ou sociaux.

Le Compartiment absorbant est classé **Planet+/ ESG Enhanced**, une catégorie regroupant les fonds qui cherchent à atténuer les incidences négatives sur l'environnement et la société.

Exclusions ESG

Les directives de l'Autorité européenne des marchés financiers (« AEMF ») concernant les noms de fonds utilisant des termes ESG ou liés à la durabilité (les « **Directives** ») s'appliquent au Compartiment absorbé. Ces dernières imposent notamment le respect des exclusions ESG liées aux Directives ainsi que des seuils applicables liés à l'Indice de référence aligné sur l'accord de Paris. Comme le nom du

Compartiment absorbant n’inclut pas de terme ESG ou lié à la durabilité, les exclusions ESG liées aux Directives ne s’appliquent pas au Compartiment absorbant.

En outre, les exclusions suivantes s’appliquent au Compartiment absorbé, mais pas au Compartiment absorbant :

- Extraction de charbon thermique
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels, sauf pour les sables bitumineux et le forage arctique
- Extraction de pétrole et de gaz conventionnels
- Activités liées au pétrole et au gaz
- Production d’énergie à forte intensité carbone
- Défense et autres armes
- Alcool
- Émetteurs jugés en retard par rapport aux critères ESG (les sociétés classées comme des émetteurs en retard par rapport aux critères ESG sont basées sur MSCI (note ESG de B ou CCC), à moins que l’évaluation ESG interne du Gestionnaire d’investissement diffère)

Les exclusions suivantes s’appliquent à la fois au Compartiment absorbé et au Compartiment absorbant :

- Pacte mondial des Nations unies (PMNU) et bonne gouvernance
- Politique d’investissement relative au charbon thermique de M&G Investments
- Extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (sables bitumineux et forage arctique)
- Divertissement pour adultes
- Jeux d’argent
- Tabac
- Armes controversées

En outre, certains des seuils qui s’appliquent aux exclusions du Compartiment absorbé sont inférieurs à ceux qui s’appliquent aux exclusions correspondantes du Compartiment absorbant.

- Autres critères ESG

Le Compartiment absorbé détient le label Febelfin « Towards Sustainability », contrairement au Compartiment absorbant qui n’en dispose pas.

- Allocation d’actifs prévue

	Proportion minimale de la Valeur nette d’inventaire du Compartiment (« VNI ») qui doit être alignée sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S ») qu’il promeut	Proportion minimale de la Valeur nette d’inventaire du Compartiment qui doit être détenue dans des investissements durables
Compartiment absorbé	80%	51%
Compartiment absorbant	70%	20%

- Résultats ESG positifs

Le Compartiment absorbé utilise les Résultats ESG positifs suivants comme indicateurs de durabilité pour mesurer la réalisation de ses caractéristiques ESG :

- Note ESG moyenne pondérée du portefeuille par rapport à la note ESG moyenne pondérée de l’univers d’investissement.

- Intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille par rapport à l'intensité carbone moyenne pondérée de l'univers d'investissement.

Le Compartiment absorbant n'applique pas de Résultat ESG positif.

Pour plus de détails sur les caractéristiques ESG promues par les Compartiments et les exclusions ESG appliquées à chaque Compartiment, veuillez vous reporter à leurs informations précontractuelles et en matière de durabilité respectives, disponibles sur le site Internet de M&G à l'adresse www.mandg.com

- **Politiques d'investissement**

Les deux compartiments investissent au moins 80 % de leur VNI dans des obligations à haut rendement, qui peuvent être émises par des sociétés du monde entier et libellées dans n'importe quelle devise. Les deux Compartiments cherchent à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG par l'application d'une Approche exclusive, bien que le Compartiment absorbé applique également des Résultats ESG positifs, comme indiqué dans la section « Caractéristiques ESG » (environnementales, sociales et de gouvernance) ci-dessus.

En outre, à compter du 20 octobre 2025, la Politique d'investissement du Compartiment absorbant précisera expressément qu'il peut détenir jusqu'à 10 % de sa VNI en titres de créance en difficulté et en titres de créance en défaut.

Un titre de créance en difficulté est un titre de créance émis par une société ou une entité gouvernementale dont la notation de crédit est inférieure ou égale à CC, sur la base de la notation la plus élevée attribuée par Standard & Poor's, Moody's ou Fitch, le cas échéant. En l'absence de notation externe, la notation interne du Gestionnaire d'investissement est utilisée. Un titre de créance en défaut est un titre de créance émis par une société ou une entité gouvernementale qui est en défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal. Ces titres peuvent être en défaut et faire l'objet d'une restructuration, d'une faillite ou d'autres procédures visant à prévenir une insolvabilité.

Investir dans ces titres comporte des risques spécifiques en plus des risques liés aux titres de créance à haut rendement (« high yield »), tels que décrits plus en détail dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus.

Le DIC du Compartiment absorbant, joint au présent avis, intègre la Politique d'investissement du Compartiment absorbant à la Date d'entrée en vigueur de la Fusion et reflète la modification ci-dessus, qui est également soulignée à la page 10. Les DIC des autres Catégories d'actions du Compartiment absorbant seront mis à jour sur notre site Internet le 20 octobre 2025.

- **Stratégies d'investissement - Approches d'investissement**

Les deux Compartiments sont diversifiés à l'échelle mondiale et visent à fournir une exposition à un large éventail d'émetteurs individuels dans divers secteurs d'activité. Ils tirent parti d'une approche similaire fondée sur une analyse de l'environnement macroéconomique combinée à une sélection de crédits individuels.

En outre, à compter du 20 octobre 2025 et conformément à la modification de la Politique d'investissement décrite ci-dessus, l'Approche d'investissement du Compartiment absorbant sera mise à jour pour inclure une « Politique de dégradation » afin de clarifier les mesures que le Gestionnaire d'investissement peut prendre en cas de dégradation de la notation de crédit d'un titre ou d'un émetteur détenu par le Compartiment absorbant. La Politique de dégradation figure dans le tableau comparatif des caractéristiques présenté en annexe à la page 10.

- **Catégories et types d’actions, et frais**

Les investisseurs du Compartiment absorbé qui souhaitent participer à la Fusion se verront attribuer des Actions du Compartiment absorbant, lesquelles peuvent être assorties de frais distincts de ceux applicables à leurs investissements actuels dans le Compartiment absorbé.

Une comparaison complète des frais applicables aux Compartiments absorbé et absorbant pour chaque Catégorie d’actions se trouve en Annexe à la page 14.

Le Compartiment absorbant ne propose pas d’Actions A M en USD, lesquelles sont offertes dans le Compartiment absorbé et distribuent des revenus sur une base mensuelle. Les investisseurs détenant des Actions de distribution A M en USD dans le Compartiment absorbé seront donc transférés vers des Actions de distribution A en USD du Compartiment absorbant. Comme toutes les Actions du Compartiment absorbant, ces Actions distribuent des revenus sur une base mensuelle.

Les investisseurs de toutes les autres Catégories d’actions recevront, dans le Compartiment absorbant, des Actions de même Catégorie et de même Type que celles qu’ils détiennent actuellement dans le Compartiment absorbé.

- **Effet de levier**

L’effet de levier attendu du Compartiment absorbé dans des conditions de marché normales est de 150 % de sa VNI, tandis que celui du Compartiment absorbant est de 250 % de sa VNI.

- **Indices de référence**

La performance du Compartiment absorbé est mesurée par rapport à l’indice Bloomberg MSCI Global HY Corporate ESG BB+ Sustainable SRI Bond Index USD hedged, tandis que le Compartiment absorbant utilise l’indice ICE BofA Global High Yield Index USD Hedged.

- **Fréquence de distribution**

Le Compartiment absorbé distribue ses revenus sur une base trimestrielle (avec certaines Catégories d’actions offrant une distribution mensuelle), tandis que le Compartiment absorbant les distribue sur une base mensuelle.

Impact de la Fusion sur les actionnaires du Compartiment absorbé

Nous avons l’intention de suspendre les transactions sur les actions du Compartiment absorbé à 13 h 00 (HNEC) le vendredi 21 novembre 2025.

Le réalignement du portefeuille peut être réalisé au sein du Compartiment absorbé ou du Compartiment absorbant, le cas échéant, pour s’assurer que les actifs sont alignés sur l’Objectif d’investissement, la Politique d’investissement et la Stratégie d’investissement du Compartiment absorbant. Toutes les décisions relatives au réalignement seront prises en fonction des conditions de marché actuelles, de la transférabilité des actifs et à la discrétion du Gestionnaire d’investissement, dans le but de limiter au maximum l’impact sur les Actionnaires des deux Compartiments.

- Tout réalignement effectué au sein du Compartiment absorbé avant la Fusion débutera au plus tôt le vendredi 21 novembre 2025. Dans ce scénario, le Compartiment absorbé ne peut pas être géré conformément à son Objectif d’investissement et à sa Politique d’investissement actuels, et tous les frais de transaction découlant du réalignement dans le Compartiment absorbé seront à la charge de M&G.
- Un réalignement supplémentaire peut être effectué dans le Compartiment absorbant immédiatement après la Fusion, à la discrétion du Gestionnaire d’investissement. M&G indemnifiera le Compartiment absorbant de tous les frais encourus dans le cadre de ce réalignement.

À la Date d'entrée en vigueur, les investisseurs du Compartiment absorbé recevront de nouvelles actions du Compartiment absorbant et leurs actions du Compartiment absorbé seront annulées. Le nombre d'actions du Compartiment absorbant que vous recevrez à la Date d'entrée en vigueur sera déterminé à l'aide d'un « facteur de fusion », qui est basé sur les cours moyens en vigueur des Compartiments absorbé et absorbant à la Date d'entrée en vigueur. Par conséquent, il se peut que le nombre d'actions que vous détiendrez dans le Compartiment absorbant ne corresponde pas à celui que vous déteniez dans le Compartiment absorbé ; toutefois, la valeur totale des actions que vous recevrez dans le cadre de la Fusion sera identique à celle des actions que vous détiendrez dans le Compartiment absorbé à cette date.

- **Revenu accumulé**

Pour les actions du Compartiment absorbé qui versent des dividendes, les dernières périodes de distribution aux fins de la distribution des revenus seront les suivantes :

Fréquence de distribution des revenus	Période	Date d'enregistrement	Date XD	Date de paiement
Trimestrielle	Du 1 ^{er} juillet 2025 au 30 septembre 2025	Vendredi 17 octobre 2025	20 octobre 2025	Jeudi 23 octobre 2025
Mensuelle	Du 1 ^{er} octobre 2025 au 31 octobre 2025	Vendredi 21 novembre 2025	Lundi 24 novembre 2025	Jeudi 27 novembre 2025

- **Pour les Catégories de distribution trimestrielle :**

Les revenus disponibles à la distribution pour la période du 1^{er} octobre 2025 à la Date d'entrée en vigueur ne seront pas payés à la Date de paiement prévue, mais seront inclus dans la VNI lors du calcul du nombre d'actions que vous recevrez dans le Compartiment absorbant à la suite de la Fusion.

- **Pour les Catégories de distribution mensuelle :**

Les revenus disponibles à la distribution pour la période du 1^{er} novembre 2025 à la Date d'entrée en vigueur ne seront pas payés à la Date de paiement prévue, mais seront inclus dans la VNI du calcul du nombre d'actions que vous recevrez dans le Compartiment absorbant à la suite de la Fusion.

- **Prestataires de services**

Ces deux Compartiments faisant partie de la SICAV M&G, tous les prestataires de services resteront les mêmes après la Fusion (y compris le Gestionnaire d'investissement).

Informations relatives à la Fusion

Si nous ne recevons pas d'instructions de votre part indiquant d'échanger ou de racheter vos actions avant les dates applicables indiquées page 1, vous recevrez de Nouvelles actions dans le Compartiment absorbant dans les catégories et types d'actions indiqués dans le tableau page 14. Veuillez noter que, comme indiqué à la section « Impact de la Fusion », le nombre d'actions du Compartiment absorbant que vous recevrez à la Date d'entrée en vigueur peut différer du nombre d'actions du Compartiment absorbé que vous détiendrez à cette date ; toutefois, la valeur totale des actions que vous recevrez dans le cadre de la Fusion sera identique à celle des actions que vous détiendrez dans le Compartiment absorbé à la Date d'entrée en vigueur.

Les catégories d'actions qui participent à la Fusion sont indiquées dans le tableau des catégories d'actions et frais à la page 14.

Après la Fusion, le rapport rédigé par l'auditeur concernant la Fusion sera disponible sur demande et gratuitement en appelant l'équipe de notre Service clients.

Une fois le processus de fusion terminé, les actions dans le Compartiment absorbé seront annulées et n'auront plus aucune valeur.

- **Suspension des transactions du Compartiment absorbé**

Afin de faciliter la mise en œuvre de la Fusion, la négociation des actions du Compartiment absorbé sera suspendue à 13 h 00 (HNEC) le vendredi 21 novembre 2025.

Toute instruction de négociation reçue après cette heure sera rejetée et devra être soumise à nouveau pour négocier des actions dans le Compartiment absorbant après le lundi 1 décembre 2025.

- **Coûts et taxation de la fusion**

M&G prendra en charge tous les coûts associés à la réalisation de la Fusion, y compris les coûts juridiques, administratifs et de réaligement de portefeuille, et les droits de timbre ou les droits de transfert pouvant résulter de la Fusion.

Toute autre taxe (par exemple l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les gains en capital lors de l'aliénation des propriétés) qui serait normalement supportée par le Compartiment absorbé, y compris si elle est encourue en conséquence de la Fusion, sera supportée par le Compartiment absorbé.

Les conséquences fiscales de la Fusion varieront en fonction de la loi et des réglementations de votre pays de résidence, de citoyenneté ou de domiciliation. En particulier, pour les actionnaires de certaines juridictions, une fusion peut être considérée comme impliquant une cession de leurs Actions dans le Compartiment absorbé au regard du droit national auquel ils sont soumis, risquant de donner lieu à une charge d'impôt. Si vous avez le moindre doute concernant votre éventuel assujettissement à l'impôt, nous préconisons que vous vous informiez auprès d'un conseiller fiscal.

Veillez noter que M&G ne sera toutefois pas responsable de, et ne paiera pas, toute dette fiscale personnelle d'un investisseur découlant de la Fusion.

Ci-joint : Annexe : Comparaison des caractéristiques des compartiments M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund et M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund

Annexe : Comparaison des caractéristiques des compartiments M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund et

M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund

Vous trouverez des informations supplémentaires sur le M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund dans le DIC ci-joint. Ce DIC a été choisi, car il s'agit de la Catégorie d'actions dans laquelle sera fusionnée la part la plus importante des actifs du Compartiment absorbé à l'issue de la Fusion. Les DIC de toutes les autres Catégories d'actions du Compartiment absorbant sont disponibles sur notre site Internet www.mandg.com

Veillez noter que les DIC du Compartiment absorbant seront mis à jour sur notre site Internet le 20 octobre 2025 afin d'intégrer une modification de sa Politique d'investissement, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

- **Objectif d'investissement, politique d'investissement et approche d'investissement**

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
Objectif d'investissement	Le Compartiment vise à dégager un rendement total (la combinaison de la croissance du capital et du revenu) supérieur à celui du marché mondial à haut rendement durable sur toute période de cinq ans, en appliquant des Critères ESG.	Le Fonds vise à dégager un rendement total (croissance du capital plus revenu) supérieur à celui du marché obligataire mondial à haut rendement sur toute période de cinq ans, tout en appliquant des Critères ESG.
Politique d'investissement	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés du monde entier, y compris des marchés émergents, et libellées dans n'importe quelle devise.</p> <p>Le Fonds ne prend pas en ligne de compte la devise et vise à couvrir tous les actifs autres que l'USD en USD. La qualité de crédit ne fait l'objet d'aucune restriction en ce qui concerne les investissements et le Fonds peut investir jusqu'à 100 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance à rendement élevé et non notés.</p> <p>Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion et un Résultat ESG positif, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p> <p>Le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>Outre ce qui précède, le Fonds peut également investir dans des OPCVM et autres OPC, considérés comme conformes à sa Politique d'investissement.</p> <p>Le Fonds peut investir dans des liquidités (c'est-à-dire des dépôts autorisés par l'article 41(1) de la Loi de 2010) et des quasi-liquidités. Les investissements dans des liquidités et des quasi-liquidités ne doivent pas dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds, sauf si la présente politique d'investissement en dispose autrement.</p> <p>Le Fonds peut recevoir certains actifs qui ne sont pas conformes à sa Politique d'investissement suite à des opérations sur titres telles que des fusions, des acquisitions et des restructurations. Le Fonds cédera généralement ces actifs dans la mesure du possible, mais pourra continuer à détenir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans de tels actifs si le Gestionnaire</p>	<p>Le Fonds investit au moins 80 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés libellées dans n'importe quelle devise. Le Fonds ne cherche pas à prédire l'évolution des taux de change et vise à couvrir en USD les actifs non libellés en USD. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans un quelconque pays, y compris sur les marchés émergents.</p> <p>Le Fonds cherche à réaliser des investissements qui répondent aux Critères ESG, en appliquant une Approche d'exclusion, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.</p> <p>Fondé sur une analyse ascendante des émissions obligataires individuelles, le processus d'investissement du Fonds tient toutefois compte des développements macroéconomiques.</p> <p>En plus des titres à haut rendement, le Fonds peut investir jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds dans des titres de créance non notés. Aucune restriction en matière de qualité de crédit n'est appliquée en ce qui concerne les titres de créance à haut rendement dans lesquels le Fonds peut investir.</p> <p>Le Fonds peut détenir jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à concurrence d'un maximum de 20 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des titres de créance convertibles conditionnels.</p> <p>[À compter du 20 octobre 2025 : Le Fonds peut détenir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire en titres de créance en difficulté et en titres de créance en défaut.]</p> <p>Le Fonds investira en règle générale sans intermédiaire. Le Fonds peut aussi investir indirectement par le biais d'instruments dérivés en vue de prendre des positions longues et courtes afin d'atteindre son objectif d'investissement, pour une gestion efficace de portefeuille et à des fins de</p>

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
	<p>d'investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des investisseurs.</p> <p>Le Fonds peut utiliser des instruments dérivés à des fins d'investissement, de gestion efficace du portefeuille et de couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur rendement total et des titres indexés sur un risque de crédit.</p>	<p>couverture. Ces instruments peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter, des contrats au comptant, des contrats à terme négociés de gré à gré, des contrats à terme négociés en bourse, des swaps de défaut de crédit, des swaps de taux d'intérêt et des swaps sur rendement total.</p> <p>Outre ce qui précède, le Fonds peut également investir dans des OPCVM et autres OPC, considérés comme conformes à sa Politique d'investissement. Le Fonds peut investir dans des liquidités (c'est-à-dire des dépôts autorisés par l'article 41(1) de la Loi de 2010) et des quasi-liquidités. Les investissements dans des liquidités et des quasi-liquidités ne doivent pas dépasser 20 % de la Valeur nette d'inventaire du Fonds, sauf si la présente politique d'investissement en dispose autrement.</p> <p>Le Fonds peut recevoir certains actifs qui ne sont pas conformes à sa Politique d'investissement suite à des opérations sur titres telles que des fusions, des acquisitions et des restructurations. Le Fonds cédera généralement ces actifs dans la mesure du possible, mais pourra continuer à détenir jusqu'à 10 % de sa Valeur nette d'inventaire dans de tels actifs si le Gestionnaire d'investissement considère que cela est dans le meilleur intérêt des investisseurs.</p>
Stratégie d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Approche d'investissement <p>Le Fonds est diversifié à l'échelle mondiale et vise à fournir une exposition à un large éventail d'émetteurs dans divers secteurs.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement est autorisé à ajuster l'exposition au risque de crédit, le positionnement sectoriel et les répartitions régionales du Fonds en fonction de l'appréciation des valorisations du marché actuel et de l'environnement macroéconomique.</p> <p>La sélection de crédits individuels basée sur une analyse ascendante des marchés des obligations d'entreprise effectuée par des analystes de crédit internes complète les points de vue du Gestionnaire d'investissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classification ESG du Gestionnaire des Investissements <p>Le Fonds est classé Planet+ / Durable.</p> <p>La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Approche d'investissement <p>Le Fonds est diversifié à l'échelle mondiale et le Gestionnaire des Investissements vise à fournir une exposition à un large éventail d'émetteurs individuels dans divers secteurs industriels.</p> <p>Le Gestionnaire des Investissements est autorisé à ajuster l'exposition au risque de crédit, le positionnement sectoriel et les répartitions régionales du Compartiment en fonction de l'appréciation des valorisations du marché actuel et de l'environnement macroéconomique, y compris les tendances probables de la croissance économique, de l'inflation et des taux d'intérêt.</p> <p>La sélection de crédits individuels s'effectue conjointement avec l'équipe interne d'analystes de crédit, qui fournit une analyse ascendante des marchés des obligations d'entreprise afin de compléter les points de vue du Gestionnaire des Investissements.</p> <p>[À compter du 20 octobre 2025</p> <p>En cas de dégradation de la notation d'un titre de créance ou d'un émetteur, la solvabilité sera évaluée dans les plus brefs délais et des mesures appropriées pourront être prises pour tout instrument spécifique concerné au sein du Compartiment. Ces mesures pourraient inclure la vente des participations sous-jacentes ou la conservation des participations jusqu'à l'échéance en fonction des caractéristiques spécifiques de l'instrument ; dans les deux cas, la décision sera prise dans l'intérêt des Actionnaires du Compartiment.]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classification ESG du Gestionnaire des Investissements <p>Le Fonds est classé Planet+/ESG Enhanced.</p>

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
		La classification ESG du Fonds est expliquée à la section « Glossaire ESG » de l'Annexe 1 du présent Prospectus.
Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers	Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR et promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.	Le Fonds est classé en tant que fonds relevant de l'Article 8 du Règlement SFDR et promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme prévu dans l'annexe précontractuelle de ce Supplément du Fonds.
Indice de référence	<p>Bloomberg MSCI Global HY Corporate ESG BB+ Sustainable SRI Bond Index USD hedged</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Compartiment. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>Le Gestionnaire d'investissement se réfère à cet indice lors de la construction du portefeuille du Fonds, mais il n'est pas lié par les règles de cet indice lors de la sélection des investissements. Vous trouverez de plus amples informations sur l'indice de référence sur le site Internet de Bloomberg.</p> <p>Pour chaque Catégorie d'actions, l'indice de référence peut être libellé ou couvert dans la devise de la Catégorie d'actions concernée. L'indice de référence de chaque Catégorie d'actions sera indiqué sur le site Internet de M&G.</p>	<p>ICE BofA Global High Yield Index USD Hedged</p> <p>L'indice de référence est un comparateur à l'aune duquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Compartiment, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Compartiment. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la constitution du portefeuille du Fonds.</p> <p>Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire des Investissements peut à son entière discrétion choisir quels investissements acheter, détenir ou vendre au sein du Fonds. Les participations du Fonds peuvent s'écarter de manière significative des composants de l'indice de référence et, par conséquent, la performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.</p> <p>Pour chaque Catégorie d'actions, l'indice de référence peut être libellé ou couvert dans la devise de la Catégorie d'actions concernée. L'indice de référence de chaque Catégorie d'actions sera indiqué sur le site Internet de M&G.</p>
Profil de l'investisseur type	<p>Le Compartiment est destiné aux investisseurs particuliers et institutionnels qui souhaitent bénéficier d'une croissance du capital et du revenu par le biais d'un portefeuille de titres de créance d'entreprises à rendement plus élevé et qui souhaitent investir dans le développement durable.</p> <p>Rien ne garantit que les objectifs du Fonds seront atteints. Les investisseurs doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p> <p>Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.</p>	<p>Le Fonds est destiné aux investisseurs particuliers, professionnels ou institutionnels qui souhaitent obtenir une croissance du capital et des revenus, tout en générant un niveau élevé de revenus, dans un portefeuille de titres de créance de société à haut rendement (ou d'instruments dérivés offrant une telle exposition), et qui ont des préférences en matière de durabilité.</p> <p>Rien ne garantit que l'objectif du Fonds sera atteint. Les investisseurs doivent savoir que leur capital est exposé à un risque et que la valeur de leur investissement et de tout revenu dérivé peut aussi bien augmenter que baisser.</p> <p>Dans chaque cas, on s'attend à ce que tous les investisseurs connaissent et apprécient les risques associés à l'investissement dans des Actions du Fonds.</p>

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
		Ce Fonds est destiné aux investisseurs qui disposent d'un horizon d'investissement d'au moins cinq ans.
Effet de levier	Il est prévu que, dans des conditions normales de marché, l'effet de levier moyen du Compartiment, calculé selon l'approche de la somme des montants notionnels, soit égal à 150 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. L'effet de levier peut parfois être plus élevé dans certaines circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, lors de changements des conditions du marché de référence et de la stratégie d'investissement.	Il est prévu que, dans des conditions normales de marché, l'effet de levier moyen du Compartiment, calculé selon l'approche de la somme des montants notionnels, soit égal à 250 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. L'effet de levier peut parfois être plus élevé dans certaines circonstances, y compris, mais sans s'y limiter, lors de changements des conditions du marché de référence et de la stratégie d'investissement.

- **Caractéristiques des Fonds**

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
Estimation de référence	USD	USD
Taille du compartiment au 31/08/2025	39,90 millions USD	49,88 millions USD
Fréquence de distribution	Trimestriel (avec certaines Catégories d'actions offrant une distribution mensuelle)	Mensuelle
Secteur des fonds d'investissement	Morningstar Global High Yield Bond sector	Morningstar Global High Yield Bond sector
Indicateur synthétique de risque (SRI) au 31/07/2025	2	2

Remarque : le risque est mesuré sur une échelle de 1 à 7 où un SRI de 1 indique un risque faible (mais pas l'absence de risque) et un SRI de 7 indique un risque élevé.

- Catégories d'actions et frais

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund					M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund***					
Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 31/08/25 %	% des frais initiaux	Taxe d'abonnement (%)	Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 31/08/25 %	Frais initiaux %	Taxe d'abonnement (%)
Catégorie A-H de capitalisation en CHF	LU1665235591	1,00 %	1,22 %	4,00 %	0,05 %	Catégorie A-H de capitalisation en CHF	LU1670727475	1,00 %	1,22 %	4,00 %	0,05 %
Catégorie A-H de capitalisation en EUR	LU1665235914	1,00 %	1,23 %	4,00 %	0,05 %	Catégorie A-H de capitalisation en EUR	LU1670726402	1,00 %	1,23 %	4,00 %	0,05 %
A-H Dist EUR	LU1665236052	1,00 %	1,22 %	4,00 %	0,05 %	A-H Dist EUR	LU1670726741	1,00 %	1,23 %	4,00 %	0,05 %
Catégorie C-H de capitalisation en EUR	LU1665236136	0,40 %	0,62 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie C-H de capitalisation en EUR	LU1670727129	0,40 %	0,63 %	1,25 %	0,05 %
Catégorie CI-H de capitalisation en EUR	LU1665236219	0,40 %	0,58 %	1,25 %	0,01 %	Catégorie CI-H de capitalisation en EUR	LU1866905166	0,40 %	0,59 %	1,25 %	0,01 %
Catégorie L-H de capitalisation en EUR	LU1665236300	0,15 %	0,38 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie L-H de capitalisation en EUR	LU2904637423	Jusqu'à 0,40 % (actuellement 0,15 %)	0,38 %†	1,25 %	0,05 %
Catégorie C-H de distribution en GBP	LU1665236649	0,40 %	0,63 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie C-H de distribution en GBP	LU2879866619	0,40 %	0,63 %†	1,25 %	0,05 %
Catégorie L-H de capitalisation en GBP	LU1670727715	0,15 %	0,37 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie L-H de capitalisation en GBP	LU2879866700	Jusqu'à 0,40 % (actuellement 0,15 %)	0,38 %†	1,25 %	0,05 %
Catégorie L-H de distribution en GBP	LU1865179383	0,15 %	0,35 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie L-H de distribution en GBP	LU2879866965	Jusqu'à 0,40 % (actuellement 0,15 %)	0,38 %†	1,25 %	0,05 %
Catégorie ZI-H de capitalisation en GBP	LU3025933881	0,00 %	0,18 %†	0,00 %	0,01 %	Catégorie ZI-H de capitalisation en GBP	LU3149167192	0,00 %	0,19 %†	0,00 %	0,01 %
Catégorie N-H de capitalisation en SEK	LU2293941261	Jusqu'à 1,00 % (actuellement 0,75 %)	0,99 %	4,00 %	0,05 %	Catégorie N-H de capitalisation en SEK	LU2904637696	Jusqu'à 1,00 % (actuellement 0,75 %)	0,98 %†	4,00 %	0,05 %
A Cap USD	LU1665234511	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %	Catégorie A de capitalisation en USD	LU1670725933	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %

M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund						M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund***					
Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 31/08/25 %	% des frais initiaux	Taxe d'abonnement (%)	Catégories d'actions	Code ISIN	AMC %	OCF* au 31/08/25 %	Frais initiaux %	Taxe d'abonnement (%)
A Dist USD	LU1665234602	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %	Catégorie A de distribution en USD	LU1670726071	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %
A M Dist USD**	LU1665234784	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %	A Dist USD	LU1670726071	1,00 %	1,21 %	4,00 %	0,05 %
Catégorie C de capitalisation en USD	LU1665235088	0,40 %	0,60 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie C de capitalisation en USD	LU1670726238	0,40 %	0,61 %	1,25 %	0,05 %
Catégorie C de distribution en USD	LU1665235161	0,40 %	0,60 %	1,25 %	0,05 %	Catégorie C de distribution en USD	LU1670726311	0,40 %	0,60 %	1,25 %	0,05 %
CI Cap USD	LU1665235245	0,40 %	0,57 %	1,25 %	0,01 %	CI Cap USD	LU1797820658	0,40 %	0,57 %	1,25 %	0,01 %

* Les montants des frais courants (OCF) indiqués ci-dessus incluent les coûts directs du fonds, tels que la commission de gestion annuelle (AMC), la commission d'administration et les droits de garde, mais n'incluent pas les coûts de transaction du portefeuille.

** Cette catégorie d'actions distribue les revenus mensuellement, tandis que toutes les autres catégories d'actions du Compartiment absorbé distribuent les revenus trimestriellement.

*** Toutes les catégories d'actions absorbantes concernées par la fusion sont distribuées mensuellement.

† Estimations, car ces catégories d'actions existaient depuis moins d'un an au moment du calcul.

- **Structure des Fonds**

	M&G (Lux) Sustainable Global High Yield Bond Fund	M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund
Forme légale	OPCVM	OPCVM
Domiciliation	Luxembourg	Luxembourg
Société de gestion	M&G Luxembourg S.A.	M&G Luxembourg S.A.
Gestionnaire d'investissement	M&G Investment Management Limited	M&G Investment Management Limited

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Actions de Capitalisation de Catégorie CI en USD, code ISIN n° LU1797820658

M&G (Lux) Global High Yield Bond Fund

Le « Fonds » est initié par M&G Luxembourg S.A. (le « Gestionnaire ») qui fait partie du Groupe M&G.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.mandg.com ou appelez +352 2605 9944. La CSSF est chargée du contrôle du Gestionnaire en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le présent PRIIP est agréé au Luxembourg. Le Gestionnaire est agréé au Luxembourg et réglementé par la CSSF.

Ce document est exact et à jour au **20 octobre 2025**.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type:

Le Fonds est un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée sous la forme d'un fonds à compartiments avec séparation du passif entre les compartiments, régi et établi en vertu du droit luxembourgeois en tant qu'Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).

Objectifs:

Le Fonds vise à générer une croissance du capital et un revenu afin de générer un rendement supérieur à celui du marché international des obligations à haut rendement sur toute période de cinq ans, tout en appliquant les Critères ESG.

Investissement principal : au moins 80 % du Fonds est investi dans des obligations à haut rendement émises par des sociétés du monde entier, y compris les marchés émergents. Ces obligations peuvent être libellées dans n'importe quelle devise. Le Fonds vise à couvrir en dollar américain tous les actifs non libellés dans cette devise. Le Fonds investit dans des titres qui répondent aux Critères ESG tout en appliquant une Approche d'exclusion telle que décrite dans l'annexe précontractuelle. Outre les obligations à haut rendement, le Fonds peut investir dans des titres de créance non notés jusqu'à un maximum combiné de 100 %.

Autres investissements : le Fonds peut investir jusqu'à 20 % dans des titres adossés à des actifs et jusqu'à 20 % dans des titres de créance convertibles conditionnels et jusqu'à 10 % en titres de créance en difficulté et en titres de créance en défaut. Le Fonds peut également investir dans d'autres fonds et jusqu'à 20 % dans des liquidités (c'est-à-dire des dépôts éligibles) et des actifs qui peuvent être rapidement convertis en liquidités.

Utilisation des dérivés : à des fins d'investissement et pour réduire les risques et les coûts.

Résumé de la stratégie :

- Approche d'investissement : le Fonds est un fonds d'obligations à haut rendement mondial flexible. Le gestionnaire d'investissement sélectionne les investissements sur la base d'une analyse approfondie des émissions d'obligations individuelles, combinée à une évaluation des facteurs macroéconomiques tels que la croissance économique, les taux d'intérêt et l'inflation. Le gestionnaire d'investissement est secondé par une équipe interne d'analystes dans la sélection des obligations individuelles.

- Classification ESG du gestionnaire d'investissement : Planet+ / ESG Enhanced, telle que définie dans le Prospectus du Fonds.

Indice de référence : Indice ICE BofAML Global High Yield USD Hedged.

L'indice de référence est un comparateur par rapport auquel la performance du Fonds peut être mesurée. L'indice a été sélectionné comme indice de référence du Fonds, car il reflète le mieux la portée de la politique d'investissement du Fonds. L'indice de référence sert uniquement à mesurer la performance du Fonds et ne limite pas la construction du portefeuille du Fonds. Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le gestionnaire d'investissement peut choisir, à son entière discrétion, les investissements à acquérir, détenir et vendre dans le Fonds. Les participations du Fonds peuvent différer de manière significative des composantes de l'indice de référence. À des fins de mesure de la performance, l'indice de référence peut être libellé ou couvert dans la devise de la catégorie d'actions concernée. L'indice de référence de chaque catégorie d'actions sera indiqué sur le site Web de M&G.

Investisseurs de détail visés:

Le Fonds est destiné aux investisseurs de détail, professionnels ou institutionnels qui souhaitent bénéficier d'une croissance du capital et d'un revenu, par le biais d'un portefeuille principalement composé de titres de créance d'entreprises à rendement plus élevé (ou de dérivés qui offrent une telle exposition) et qui ont des préférences en matière de durabilité. Le rendement de votre Fonds est directement lié à la valeur de ses actifs sous-jacents, laquelle est déterminée par leur notation de crédit et par l'opinion qu'ont les marchés des émetteurs de dette, ainsi qu'à des thèmes économiques et politiques plus vastes. En tant qu'investisseur, votre capital est exposé à un risque. La valeur de votre portefeuille, et de tout revenu que vous pourriez recevoir de celui-ci, peut baisser ou augmenter. Il est possible que vous obteniez moins que votre investissement initial.

Tout revenu généré par le fonds sera réinvesti dans votre placement.

Durée du produit: Le Fonds n'a pas de date d'échéance déterminée, mais est conçu pour être détenu pendant un minimum de 5 ans. Toutefois, il est possible pour les Administrateurs de la société de liquider le Fonds, sans le consentement préalable des actionnaires, lorsque sa gestion est jugée non rentable ou que cela sert au mieux les intérêts des actionnaires. Veuillez vous reporter au Prospectus pour plus d'informations.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur synthétique de risque renseigne sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il exprime la probabilité que le produit perde de l'argent en raison de mouvements sur les marchés ou d'une incapacité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit 2 sur 7, qui est la classe de risque faible.

Cela permet d'évaluer les pertes potentielles liées aux performances futures à un niveau faible donné, et les mauvaises conditions de marché sont très peu susceptibles de affectent la valeur de votre investissement.

Gardez en tête le risque de change. Vous pourrez recevoir des paiements dans une devise différente. Le rendement final obtenu dépendra donc du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur de risque présenté ci-dessus.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés illustrent les éventuelles performances de votre investissement. Vous pouvez les comparer aux scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés constituent une estimation de la performance future, en fonction de données passées sur la façon dont varie la valeur de cet investissement. Ils ne sauraient être un indicateur exact. Vos résultats différeront selon les performances du marché et la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement/le produit.

Le scénario de tensions indique ce que vous pourriez éventuellement obtenir dans des circonstances de marché extrêmes et ne tient pas compte de la situation dans laquelle nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure l'ensemble des frais que vous payez à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du fonds au cours des 10 dernières années. Lorsque les données relatives au fonds ne sont pas disponibles, l'indice de référence ou un indicateur de substitution approprié est utilisé. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Scénarios	*Période de détention recommandée	
	si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans*
Sur la base d'un investissement de \$ 10.000,00		
Scénario de tensions		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$8.050,00	\$7.530,00
Rendement annuel moyen en	-19,47%	-5,52%
Scénario défavorable		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$8.340,00	\$10.010,00
Rendement annuel moyen en	-16,60%	0,01%
Scénario intermédiaire		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$10.600,00	\$11.590,00
Rendement annuel moyen en	6,01%	3,00%
Scénario favorable		
Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	\$12.140,00	\$14.650,00
Rendement annuel moyen en	21,38%	7,93%

Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2017 - 2022.

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2019 - 2024.

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 - 2021.

Que se passe-t-il si M&G Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Fonds sont conservés par le Dépositaire indiqué dans le prospectus. En cas d'insolvabilité du Gestionnaire, les actifs du Fonds conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. Toutefois, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'une personne agissant en son nom, le Fonds peut subir une perte financière. Néanmoins, ce risque est atténué dans une certaine mesure par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi de séparer ses propres actifs des actifs du Fonds. Le Dépositaire sera également responsable envers le Fonds et les investisseurs de toute perte découlant, entre autres, de sa négligence, d'une fraude ou d'un manquement intentionnel à ses obligations (sous réserve de certaines limitations). Le Fonds n'est pas couvert par un système d'indemnisation des investisseurs.

L'indicateur de risque suppose de conserver le produit pendant 5 an(s). Ce produit n'a pas de date d'échéance.



Risque plus faible ← Risque plus élevé

Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché, vous pourriez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

De plus amples informations sur les risques qui s'appliquent au fonds sont disponibles dans le Prospectus du fonds à l'adresse <https://www.mandg.com/investments/private-investor/fr-ch/solutions/nos-fonds>.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour l'autre période de détention, nous avons supposé que le fonds évoluera de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire et que l'investissement est de \$ 10.000,00.

Tableau 1 : Coûts au fil du temps (Sur la base d'un investissement de \$ 10.000,00)		
Scénarios	si vous sortez après : 1 an	Si vous sortez après : 5 ans*
Coûts totaux	\$187,00	\$437,00
Impact sur le rendement (RIY) annuel	1,90%	0,90%

(*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,90 % avant déduction des coûts et de 3,00 % après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1,25% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Tableau 2 : Composition des coûts		
Coûts ponctuels		si vous sortez après : 1 an
Coûts d'entrée	1,25% de la valeur de votre investissement. Il s'agit des frais d'entrée maximum facturés par M&G.	\$125,00
Coûts de sortie	Il s'agit des frais de sortie maximum facturés par M&G.	\$0,00
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,57% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	\$57,00
Coûts de transaction	0,05% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	\$5,48
Coûts accessoires		
Commissions liées aux résultats et/ou Commission d'intéressement	L'impact des régimes de rémunération liés à la performance payables au personnel de la société et/ou l'incidence des commissions d'intéressement.	-

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce Fonds est de 5 ans. La période de détention recommandée a été définie conformément à l'objectif du Fonds. Vous pouvez demander le rachat de vos actions/parts chaque jour de transaction. Le prix de rachat est calculé par référence à la valeur d'actif nette par action/part de la catégorie d'actions concernée au Point d'évaluation du jour de transaction concerné. La demande peut être formulée par écrit à : M&G Luxembourg, Boulevard Royal 16, Luxembourg 2449, ou par téléphone au +352 2605 9944. Si vous en sortez avant la fin de la période de détention recommandée, cela augmentera le risque de rendements inférieurs ou de perte sur votre investissement.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez déposer une plainte concernant un aspect quelconque du service que vous avez reçu ou demander un exemplaire de la procédure de traitement des plaintes de M&G Lux, veuillez écrire (i) par e-mail à europaclientservices@mandg.com ou (ii) par courrier recommandé à l'attention de « Complaints Handling of M&G Luxembourg S.A. » à M&G Luxembourg S.A., 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Si votre réclamation n'est pas traitée à votre satisfaction, vous pouvez alors déposer votre plainte via le site Internet <https://reclamations.apps.cssf.lu/index.html?language=en>. Les réclamations formulées par des professionnels sont traitées par le service juridique « Protection des consommateurs/criminalité financière » au sein de la CSSF, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, adresse postale : L-2991 Luxembourg, reclamation@cssf.lu

Autres informations pertinentes

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site web de M&G, notamment : [un glossaire](#) fournissant une explication de certains termes utilisés dans le présent document • le Prospectus incluant l'objectif et la politique d'investissement du Fonds, ainsi que l'annexe précontractuelle • les informations à fournir en matière de durabilité, y compris les Critères [Critères ESG](#) • le rapport annuel permettant d'évaluer l'objectif non financier du Fonds, le cas échéant

Vous pouvez également nous contacter au : +352 2605 9944.

Pour consulter notre procédure de réclamation, veuillez cliquer [ici](#)

Pour obtenir des informations sur les performances passées, rendez-vous sur :

www.mandg.com/investments/professional-investor/fr-fr/funds/mg-lux-global-high-yield-bond-fund/lu1797820658

